

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

TYPE DE CONTÔLE VOLONTAIRE

Contrôle volontaire total

DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

25010184

22/10/2025

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

FONCTIONS CONTRÔLÉES

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVD

5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu ARD, ARG

Défaillances mineures :

3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement

4.11.1.a.1. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Mauvaise fixation C, AR

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT :

S033C324

RAISON SOCIALE .

SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD

COORDONNÉES :

1 CHEMIN DE LA GRANGE

33650 MARTILLAC Tél: 0556726262

IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT: 033F1011

SIGNATURE .

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Immatriculation et pays

Date d'immatriculation

Date de 1^{ère} mise en circulation

GG-848-XN (F) 14/06/2022 14/06/2022

Marque

Désignation commerciale

RENAULT

EXPRESS

N° dans la série du type (VIN)

Catégorie internationale

VF1RJK00169362213

N1

Genre CTTE

Type/CNIT

Énergie

N10RENCTE00A386

GO

Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

108146

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT ARRIERE Ripage (-8 à +8 m/km)

Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 16 %

Forces verticales: 889 daN 523 daN

Frein de service

Forces de freinage : 320 daN 327 daN 164 daN 173 daN Déséquilibre (<20%): 3 % 6 %

Forces de freinage (efficacité) : 320 daN 327 daN 164 daN

Taux d'efficacité global (≥50 %):69 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %):23 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées (0.51 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -0.9 %

autosécurité

INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO

1 %